

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 22 juin 2020, à 18:30 heures, sans public et par visioconférence, suivant les mesures appliquées par l'arrêté 2020-004 ministériel décrété par Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services Sociaux pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère

Sont absents : Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

Le sujet à l'ordre du jour est le suivant :

1. Modification de l'endroit des séances du conseil

RÉSOLUTION 206.06.2020

MODIFICATION DE L'ENDROIT DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT les mesures de distanciation sociales exigées dans le cadre de la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'article 145 du Code municipal du Québec prévoit des dispositions pour fixer, par résolution, un autre endroit pour tenir les séances du conseil;

CONSIDÉRANT que l'article 4 du règlement 584-18 de la Municipalité permet cette disposition;

Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé par Chantal St-Martin.

QUE les séances ordinaires du Conseil prévues au calendrier 2020 du mois de juillet à décembre soient relocalisées au Centre des loisirs Emballage Box Pack située au 305, rue Saint-Pierre.

QU'UN avis public soit préparé à cet effet avisant la population de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,

L'assemblée est levée à 18h34 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale